

Info Métiers

Le ministère des sports et de l'intérieur ont été interpellés par rapport aux difficultés que rencontre les MNS et les BNSSA pour s'acquies de l'obligation qui leur est faite de suivre annuellement une formation continue en secourisme et de se soumettre tout les cinq ans à un contrôle de leur aptitude à exercer leur profession.

Des textes émanant des deux ministères sont actuellement en préparartion afin de permettre la mise en oeuvre de mesures dérogatoires pour les formations continues en secourisme, les CAEP MNS et le recyclage quinquénal des BNSSA.

Les professionnels concernés devraient vraisemblablement pouvoir bénéficier d'une prorogation de la validité de leurs diplômes. La date du 31 décembre 2020 a été avancée, mais attendons toutefois que soit publiée les modifications qui seront apportées aux décrets et arrêtés visés.

Comme vous pouvez vous en douter, des mesures alternatives ont déjà été prises par les centres de formations qui ont mis en place pour la formation au BPJEPS AAN, des formations à distance en ayant recours aux nouvelles technologies de la communication, en particulier pour assurer un tutorat en ligne. Reste à préciser les procédure à suivre pour les modules qui devraient se dérouler en présentiel comme l'encadrement des publics.

En ce qui concerne les formations au BNSSA, l'organisation des examen étant depuis le début 2020 à la charge des centres de formations, nous avons demandé au ministère de l'intérieur, un assouplissement du mode déclaratif des sessions devant être adressé aux préfetures, afin de pouvoir résorber rapidement le flot des candidats qui sont en attente d'un examen, et de favoriser la relance des formations en mettant en place des sessions courtes.

Notre crainte, c'est que le blocage des formations provoque un déficit au niveau du nombre de saisonniers susceptibles d'être recrutés lors de la prochaine saison estival, et que de manière collatérale, cette situation engendre un appauvrissement du vivier des futures candidats aux BPJEPS AAN dont l'entrée en formation est prévue pour le mois de septembre prochain.

Actuellement, nul ne sait combien de temps va encore durer la pandémie et les annonces faites par le président MACRON donne à penser que le déconfinement pourrait intervenir à partir du 11 mai prochain.

Quoiqu'il en soit, la question de la réouverture des établissements sportifs va se poser et en particulier celle des lieux de baignades qui à eux seuls sont susceptibles de concentrer en un même lieu une forte densité de pratiquants et donc continuer à présenter des risques de contagion.

Toujours, est-il qu'à ce jour, personne ne peut présager d'une date à partir de laquelle leur réouverture deviendra possible et définir avec certitude les conditions dans lesquelles va pouvoir se dérouler la saison estivale en piscine ou en milieu naturel.